



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 10175

## Texte de la question

M. Yvan Lachaud \* attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la volonté de la Banque de France de réviser à la baisse le nombre de ses antennes sur le territoire national. Une telle restructuration ne risque-t-elle pas d'affaiblir la qualité de la mission de service public assurée jusqu'ici par la Banque de France ? Il paraît évident en effet qu'une réelle proximité s'impose pour traiter des dossiers de surendettement pour ne citer qu'un exemple. Cette volonté paraît en outre revêtir un caractère inopportun à l'heure où la réforme décentralisatrice du Gouvernement vise au contraire l'amélioration de l'efficacité des institutions publiques sur le terrain. Il lui demande en conséquence sa position sur le sujet.

## Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a annoncé le 15 octobre 2002 le lancement d'une mission de réflexion sur l'évolution du réseau de succursales et sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. Cette mission est confiée au secrétaire général de la Banque. Elle a pour but de mener à bien une concertation approfondie avec les partenaires sociaux, ainsi que les élus locaux, afin d'étudier les mesures permettant d'améliorer l'adéquation de l'implantation territoriale de la banque à son environnement. La Banque de France, comme tout organisme public, doit veiller à rendre à la collectivité nationale le meilleur service au meilleur coût, en prenant en compte l'ensemble des évolutions qui affectent ses métiers et les attentes légitimes du public en matière de qualité et d'efficacité du service rendu. L'ensemble de nos partenaires européens a tiré, dans les années récentes, les conséquences de ces mutations en procédant à des réformes de leur banque centrale. La France ne peut demeurer en retrait de cette évolution. En tout état de cause, l'État entend conforter la Banque de France dans sa volonté de jouer tout son rôle dans la vie économique locale. Celui-ci doit néanmoins être conçu dans le souci d'optimiser la gestion dont l'établissement est comptable devant la nation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10175

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 janvier 2003, page 163

**Réponse publiée le :** 10 février 2003, page 1039